



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Le 9 mars 2023 à 19h30 en visio-conférence

Présent(e)s :

Mesdames : Véronique CARRIERE (Présidente COC HDF), Françoise DUPUIS (Membre), Marie Carmen GRAZER (Membre), Isabelle LOMINET (CTF Oise)

Messieurs : Christophe CARON (Président CTA), Eric GUILLUY (Président de la COC 59 et CMCD 59), Michel HAUTBOUT (Président de la COC 80), André LAVAIRES (Président de la Commission Statuts et Réglementation), Jean Pierre SEREMAK (Responsable équipements)

Excusé(e)s :

Mesdames : Laetitia CARRE, Alice HOCHART (CMCD 62), Emilie PETIT (Présidente COC 02)

Messieurs : Michel BOMY (Membre), Eric GIRAUDON (membre), Gerald STULMULLER

La réunion débute à 19h30

André LAVAIRES remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour :

1. Qualifications

- 1.1) Statistiques licences,
- 1.2) Statistiques mutations,

2. Les conventions 2023/2024

3. Homologation des salles

- 3.1) Points sur les dossiers en cours

4. CMCD

- 4.1) Tableau de suivi de la CMCD des clubs nationaux,
- 4.2) Tableau de suivi de la CMCD des clubs régionaux,
- 4.3) Projet d'une nouvelle CMCD,

1 – QUALIFICATIONS

1.1) Les licences

La commission Statuts et Réglementation a effectué les statistiques à la date du 08 mars 2023 (tableau ci-dessous)

08/03/2023	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	57	312	151	125	134	779
DIRIGEANTS H	98	609	230	233	150	1320
HAND ENSEMBLE F	1	2	2	0	1	6
HAND ENSEMBLE H	0	6	3	24	0	33
JOUEURS +16ans F	156	889	282	388	306	2021
JOUEURS +16ans H	265	1576	674	838	559	3912
BABY HAND F	54	145	110	98	55	462
BABY HAND M	57	319	254	182	86	898
JEUNES -12ans F	165	757	419	439	286	2066
JEUNES -12ans H	297	1750	880	843	437	4207
JEUNES 12-16ans F	215	819	362	418	279	2093
JEUNES 12-16ans H	224	1484	642	712	400	3462
HANDFIT F	0	53	27	31	27	138
HANDFIT M	0	3	1	2	4	10
LOISIRS F	42	183	83	155	47	510
LOISIRS M	50	494	161	223	97	1025
TOTAL COMITE	1681	9401	4281	4711	2868	22942
TOTAL LIGUE	22942					
EVENEMENTIELLES F	222	445	186	17	160	1030
EVENEMENTIELLES H	361	515	240	28	198	1342
TOTAL LIGUE+EVENEMENTIELLES	25314					
	18/09/18	03/10/19	14/10/20	28/10/21	21/1/22	
	12684	17234	17348	18324	21382	

Le nombre de licenciés est excellent (près de 23000) et dépasse de 2000 licenciés celui de la saison dernière. André échange avec les membres de la Commission à propos d'un projet de vœu évoqué lors d'une réunion de la Commission CNSR. Ce vœu souhaite confier aux clubs le soin de qualifier les demandes de licences en renouvellement. André fait part de ses craintes par rapport à cette modification car les erreurs sont encore très nombreuses et par conséquent le dernier contrôle effectué par le secrétariat de la Ligue reste indispensable afin d'éviter les erreurs. André a fait part à la FFHB et au BD de la Ligue de son opposition à cette modification.

1.2) Les mutations

MUTATIONS AU 27/02/2023

Mutations qualifiées	1253
Mutations Totales	1287
Mutations en attente	34

Rien de particulier à signaler au niveau des mutations

2 – PREPARATION DES CONVENTIONS 2023/2024

Le courrier habituel avec les dates limites pour faire les conventions est prêt à partir, il est soumis à l'approbation des membres de la commission. Véronique précise qu'il ne faut trop attendre pour le diffuser. Une diffusion début avril serait idéale.



3 – POINT DES VISITES DES EQUIPEMENTS (mars 2023)

Pour rappel, les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Classe 1 : pour les matchs internationaux,
- Classe 2 : pour les matchs nationaux,
- Classe 3 : pour les matchs régionaux,
- Classe 4 : pour les matchs départementaux,
- Classe 5 : pour les scolaires (pas de championnats).

Rappel : les salles classe 1 et 2 sont gérées par la Commission Nationale représentée par Régis LAGASSE, Responsable des ligues 57 et 58 (HdF et IdF). Il est convenu que nous intervenions conjointement sur ces installations, la gestion des dossiers étant réalisée par Régis.

Pour les salles de niveau 3, 4 et 5, nous sommes trois à intervenir : André Lavaire, responsable, Marie Carmen Grazer et Jean-Pierre Sérémak.

Les dossiers sont constitués par Jean Pierre Sérémak et avalisés par Régis Lagasse.

En cours :

Creil Albert Camus, manque arrêté du Maire, cl3 potentiel.

Laon, Palais des Sports : après visite du 22/02 écoulé, résultats toujours insuffisants (travaux non achevés), à revoir.

Beaurainville : travaux en cours, fin 2022.

Longuenesse Maillebois : travaux en cours.

Nieppe : demande de modification du nom future salle D Douillet : salle non homologuée, il faut constituer un dossier (15/12/2021).

Thourotte : visite réalisée, mais aucune documentation : arrêté du Maire indispensable.

Ces dossiers étaient évoqués en octobre 2022

Clubs ayant sollicité un dossier :

Aulnoye Ameries, Longueville (03 mars 2022)

Wahagnies, Marcel Laurent (10/2021)

Courtrai, pour le club Appollon (10/2021)

Pévèle (28/08/2022).

Sains en Amiénois (10/2022).

Wallers Arenberg construction en cours, fin prévue 04/2023.



Calais, 2 salles à Coubertin (18/11/2022). Rencontre Scarlett le 11/02/2023, il s'agit de 2 salles existantes que la Mairie va mettre à disposition du club après travaux. Le dossier a été remis en Mairie, le club ne gère rien.
Creil-Montataire RCCA salle Gabriel Havez (22/02/2023).

Divers,

Ailly sur Noye : incident connexion : à voir (24/10/2022), envoi demande de précision le 27/10/2022 à Christian Dembski. Inchangé 02/2023.

La Fère

Gymnase vétuste. Proposition faite au club de rencontrer la Mairie (06/12/2022).

Injonction FFHB pour mise à jour salles : envoi liste de documents à fournir. Voir liste en annexe. Aucune réaction à ce jour.

JPS le 03/03/2023

André LAVAIRE remercie Marie Carmen GRAZER et Jean Pierre SEREMAK pour leur travail au sein de la commission

4 - LA CMCD

5.1) La CMCD Nationale

Bien que ce soit la Commission Nationale des Statuts et Règlement qui gère la CMCD Nationale, nous continuons cette saison encore à aider les différents clubs nationaux en faisant un suivi très précis de la CMCD de chaque club, nous contacterons les clubs qui ont des soucis. Un tour d'horizon des différents clubs nationaux est fait. Il en ressort que ce sont surtout des problèmes de quota d'arbitrage pour les JAJ et de suivi pour les accompagnateurs EA, ce problème devrait se résoudre rapidement. Par contre il est noté que certains clubs ont des problèmes avec le niveau insuffisant de leur entraîneur. Le point sera fait avec les clubs par André.

4.2) La CMCD Régionale

Malgré qu'il n'y ait pas de sanctions en fin de saison, une évaluation des différents club régionaux est faite régulièrement. La dernière évaluation faite en février est présentée aux membres de la commission. Comme déjà évoqué lors de la précédente réunion de la commission SR, la situation est très mauvaise manque d'entraîneurs qualifiés, manque d'arbitres, manque de JAJ, une autre



évaluation sera faite courant mars puis une dernière en fin de saison. Un point sera fait à ce moment là

4.3) Projet d'une nouvelle CMCD 2023/2024

Lors du dernier CA de la Ligue, qui a eu lieu à Péronne en décembre il a été demandé à André de concevoir une nouvelle CMCD qui serait plus positive et permettrait d'obtenir des récompenses avec toutefois des impératifs à respecter qui sont les suivants :

- 1) Respecter un socle de base minimum
- 2) Valoriser les clubs ayant peu de licenciés par rapport aux clubs en ayant beaucoup
- 3) Créer une échelle de récompense
- 4) Evaluer la globalité du club et non pas seulement l'équipe 1^{ère}

4.3.1) Projet n°1 : André présente ses travaux aux membres de la Commission pour approbation, Les clubs devront respecter un minimum sur les 4 domaines sportif, technique, arbitrage et école d'arbitrage. Le socle de base existant les saisons précédentes subsistera et sera commun aux équipes masculines et féminines. Le seuil de ressources est supprimé, il est remplacé par un nouveau système qui permet de valoriser l'activité des différents clubs en ajoutant les points acquis dans les 4 domaines cités précédemment plus le domaine associatif qui n'était pas compté auparavant, ce domaine ne venait qu'en appoint en cas de difficulté sur un autre domaine. Le total des points acquis sera fait puis corrigé au moyen d'un coefficient de pondération. Ce coefficient est obtenu en divisant le nombre total de licences des clubs régionaux par le nombre de licenciés de chaque club. Moins le club a de licenciés, plus le coefficient sera élevé. Un club ayant peu de licenciés et faisant un peu de formation sera plus valorisé qu'un club ayant beaucoup de licenciés mais faisant peu de formation. Une échelle de récompense est proposée.

une remarque est faite par plusieurs membres de la commission concernant le tableau des points acquis. Certains clubs affichent 0 point dans un domaine (voire 2 domaines) et arrivent à compenser sur les autres domaines et pourraient quand même obtenir une récompense. Il est demandé que la récompense ne soit donnée qu'à condition que tous les domaines soient complétés.



4.3.2) Projet n°2 Marie Carmen et Floryan :

Présentation en Visio le 15/03/2023 aux membres de la commission SR. Marie Carmen et Floryan souhaitent abandonner toutes les obligations de la CMCD actuelle pour ne garder que le système de points du seuil de ressources. Ils souhaitent modifier les différents domaines en regroupant le domaine arbitrage et le domaine école d'arbitrage. Ils proposent une série de modification des valeurs de points sur le domaine sportif (label école de handball). Au niveau du domaine technique ils proposent d'ajouter des lignes d'évaluation sur les détenteurs de modules de formation sans certificat associé. Au niveau du domaine arbitrage, les arbitres ayant fait plus que leur quota de 11 arbitrages gagneraient des points, idem pour les JAJ et les accompagnateurs. Au niveau de l'école d'arbitrage, des points seraient accordés aux clubs qui auraient plus 1 animateur ou 1 accompagnateur. Pour le domaine associatif ils proposent que les licences soient valorisées par 1 point à chaque licence et non plus par tranche. L'échelle de récompenses qu'ils ont choisi n'est pas affectée d'un coefficient de correction et les propositions de récompenses sont plus matérielles que financières. Il est proposé un système de report de points sur la saison suivante.

4.3.3 Projet présenté au BD de la ligue (Visio du 18/03/23) et CD (31/03/2023)

André s'est chargé de faire un mixage des 2 projets en tenant compte des demandes initiales du BD de la Ligue et également des remarques faites lors de la dernière réunion du BD élargi (Visio du 18/03) et du CD de Péronne (31/03)

Les documents annexe seront diffusés quand ils seront validés par le BD

Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation

André LAVAIRE